



DECISION N° 071/D/2025/SODEPA/DG/DAF/DPC/SDFBM/SMP DU 1 SEPT 2025

Portant attribution de la Lettre Commande relative à l'Avis d'Appel d'Offres N°004/DC/SODEPA/CIPM/2025 du 04 Août 2025 pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements de provenderies pour le compte de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA) dans le cadre de l'exécution du Plan Intégré d'Import Substitution Agropastorale et Halieutique (PIISAH).

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Acte Uniforme révisé du 30 janvier 2014 relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêts Economique ;
- Vu la Loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu le Décret n° 74/182 du 08 mars 1974 portant création de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA), modifié et complété par le Décret n°81/395 du 09 septembre 1981 ;
- Vu le Décret n°2016/069 du 04 février 2016 portant nomination du Directeur Général ;
- Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu l'Avis d'Appel d'Offres N°004/AONO/SODEPA/CIPM/2025 du 04 Août 2025 pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements de provenderies pour le compte de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA) ;
- Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés du 28 Août 2025 relatif à l'examen du Rapport de la sous-commission d'Analyse des Offres issues de l'Avis d'Appel d'Offres N°004/AONO/SODEPA/CIPM/2025 du 04 Août 2025 pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements de provenderies pour le compte de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA).

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise ci-dessous, ayant soumissionné à l'Avis d'Appel d'Offres N°004/AONO/SODEPA/CIPM/2025 du 04 Août 2025 pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements de provenderies pour le compte de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA), est déclaré attributaire de la Lettre Commande y relative.

Il s'agit de :

**MAME SARL Tel : 670 89 58 78
YAOUNDE-CAMEROUN**

Description de la prestation	Montant TTC FCFA	Délai d'exécution	Lieu de livraison
Fourniture, installation et mise en service de quatre (04) Broyeurs Mélangeurs y compris groupe électrogène et quatre (04) balances de pesée des aliments	20 526 636	Trois (03) mois	Les quatre (04) unités de production de la SODEPA à savoir Faro, Ndokayo, Djohong et Afanloum.

Article 2 : Le Directeur de Production et de Commercialisation, le Directeur Administratif et Financier, le Sous-Directeur des Finances du Budget et du Matériel, le Chef de Service des Marchés et du Patrimoine, ainsi que le Chef de Service des Finances et des Recettes sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application de la présente décision qui prends effet pour compter de la date de signature. /-

Yaoundé, le **01 SEPT 2025**

LE DIRECTEUR GENERAL

« Maître d'Ouvrage »



Donis KOULACNA KOUTOU

Copies :

- MINMAP
- ARMP ✓
- Président CIPM
- CHRONOS/ARCHIVES
- AFFICHAGE